

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 004 : Détermination du  
nombre de membres du Bureau**

Séance du 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle Cadence, place Général de Gaulle à Tilly sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 9 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 9 juillet 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	43	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

Le Conseil communautaire a nommé Jean-Daniel LECOURT secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**DEL2020-004 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Considérant que le bureau est composé du président, des vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autre membres.

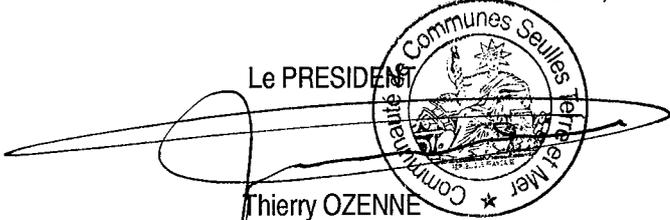
Considérant la proposition du Président de fixer à 12 (président et vice présidents) membres du Bureau et d'élire des membres supplémentaire ultérieurement.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **DECIDE** de fixer à 0 le nombre de membres supplémentaires du bureau.
- **DIT** que le Bureau est composé, provisoirement, du Président et des onze vice-présidents
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT  
Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2020

Application agréée E-legalite.com